

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
19 juin 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse	Charles Léger, conseiller
Bryan Butler, conseiller	Daniel Bourgeois, conseiller
Monique LeBlanc, conseillère	Dave Steeves, conseiller
Marty Kingston, conseiller	Susan Edgett, conseillère
Paulette Thériault, conseillère	Paul Richard, conseiller
Shawn Crossman, maire adjoint	

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs, et directrice générale par intérim, Services communautaires
Chuck Savoie, directeur, soutien aux services de police, et directeur général par intérim, Services de protection
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Benoit Jollette, surintendant, Service régional de Codiac de la GRC
Conrad Landry, chef des pompiers
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
René Lagacé, directeur, Ingénierie
Sarah Anderson, gestionnaire, planification de l'aménagement
Nicole Poirier, adjointe de direction, Bureau de la mairesse
Sophie Cormier, directrice, Culture et patrimoine
Sophie Auffrey, agente de développement du patrimoine, relations communautaires
Sherry Trenholm, directrice des projets spéciaux
Monica Tucker, agente de développement communautaire, loisirs

DÉLÉGUÉS

Chantale Bellemare, directrice, Bibliothèque publique de Moncton
M'hamed Belkhodja, vice-président, Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Moncton
Jacquelyn Stephen, commissaire, Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Moncton
Maurice Henri, fondateur, Caméras pour guérir
Sarah Short, représentante d'Elbowroom Properties
John Pepper, RPL Architects

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 19 juin 2023 soit approuvé sans modifications.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal du 3 avril 2023 soit adopté sans modifications.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

- 6.1.2 **Présentation :** Faits saillants 2022-2023 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Moncton – M'hamed Belkhodja, vice-président, et Jacquelyn Stephen, commissaire

M'hamed Belkhodja et Jacquelyn Stephen présentent un exposé en format PowerPoint sur les faits saillants de l'exercice financier 2022-2023 et des programmes offerts au public. Le groupe remercie le Conseil municipal de l'aide qu'il continue d'apporter à la Bibliothèque.

- 6.1.1 **Présentation :** Caméras pour guérir – Maurice Henri

Maurice Henri présente un exposé de vive voix et un compte rendu sur le programme Caméras pour guérir; il donne les détails d'un nouveau projet destiné à appuyer et à aider les femmes.

En outre, Maurice Henri invite Lydia Barga, ancienne étudiante du programme Caméras pour guérir, à parler de son expérience dans le cadre de ce programme, qui a amélioré son existence, ainsi que de l'impact qu'il a eu sur tous les enfants qui y participent.

- 6.1.3 **Présentation :** Trouver un équilibre : locations meublées, réformes réglementaires et perspective de l'industrie – Sarah Short, Elbowroom Properties

Sarah Short présente un exposé de vive voix pour donner de l'information sur la conjoncture locative à court terme, en mettant en lumière les pratiques exceptionnelles et l'importance des gestionnaires de la location responsables.

La location de courte durée répond à différents besoins en logements. Elle offre des logements abordables et compacts pour des durées longues ou courtes, ainsi que des logements meublés comme ceux offerts sur la plateforme Airbnb. Ce service vient en aide aux nombreuses personnes qui doivent se loger temporairement, dont les infirmières et infirmiers, les personnes qui doivent voyager pour leur travail, les nouveaux arrivants et les résidents de la localité qui ont besoin de logements pendant qu'on apporte des réparations à leur habitation.

Sarah Short conclut en insistant sur la nécessité de prendre des décisions réglementaires équilibrées et en connaissance de cause afin de promouvoir la croissance et de protéger tous les intervenants.

Autres présentations

2 minutes

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

- 6.2.1 **Mise à jour – GRC –** Benoit Jollette, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, présente un compte rendu sur les activités de la GRC.

Il commence par remercier tous ceux et celles qui ont participé et contribué financièrement à la Course commémorative pour trois pères.

Il fait aussi le point sur les activités de quelques communautés, dont les membres de la Section de la police communautaire qui ont participé à la campagne de financement des Grands Frères Grandes Sœurs du Canada, et sur la campagne « Un café avec un policier », qui constitue pour les résidents une excellente occasion de bavarder, en prenant un café, avec des représentants des forces policières et des premiers intervenants.

Groupe de réduction de la criminalité

- Les membres de ce groupe ont participé pendant trois journées entières, avec des patrouilleurs à pied, à des activités d'application des lois et des règlements sur le narcotrafic et la consommation dans la rue, ce qui a mené à l'arrestation de douzaines de personnes, à trois saisies de drogues et à l'exécution d'un mandat d'arrestation. Même si on n'a pas déposé

d'accusations criminelles, il s'agissait d'une bonne occasion d'informer les intéressés et de leur faire connaître les services offerts.

Plusieurs enquêtes sur le narcotrafic se déroulent à l'heure actuelle :

- Le 6 juin, les membres du Groupe ont été dépêchés sur les lieux d'une agression au couteau dans le secteur de la promenade Elmwood. On a arrêté un adolescent, contre lequel on a porté différentes accusations.
- Le 7 juin, les membres du Groupe sont intervenus dans un cambriolage à la station d'essence Wilson. Le dossier, qui a été transféré à l'équipe de la SEG, est considéré comme une « affaire interne ». Deux hommes ont été arrêtés le 8 juin relativement à cet incident.
- Le 12 juin, des agents sont intervenus dans deux cambriolages, dont un à l'OMISTA Credit Union. L'enquête se poursuit. Un autre cambriolage sans lien avec le premier a eu lieu en moins de 15 minutes dans l'établissement de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, sur le chemin Mountain.
- Le 14 juin, un adolescent a comparu devant le tribunal relativement à un cambriolage dans un domicile. Pendant ce cambriolage, le propriétaire des lieux est intervenu et a été blessé. Benoit Jollette rappelle qu'il ne faut pas courir de risque dans ces types d'incidents et qu'il faut appeler tout de suite la GRC.
- Le 15 juin, un dangereux contrevenant coupable d'une agression au couteau a comparu devant le tribunal et a été accusé.
- Le 14 juin sur le chemin Hennessy, des agents sont intervenus pour donner suite au signalement d'une personne en détresse dans une résidence. Les résidences voisines ont été évacuées et l'homme en détresse dans la résidence a été placé en garde à vue. Cet événement s'est produit à la suite d'une « alerte malveillante », qui constitue par définition une technique de harcèlement sous la forme d'un faux appel, qui est généralement l'œuvre de membres de la communauté des jeux de hasard. Dans ces cas, les auteurs de l'appel déclenchent une intervention des forces de l'ordre contre une victime sous de faux prétextes. On poursuit l'enquête pour connaître la partie responsable, ce qui se révèle toutefois difficile, puisqu'on fait appel à une technologie de pointe pour masquer l'adresse IP et la voix.

Paul Richard, conseiller municipal, demande plus de détails sur les discussions qui ont eu lieu avec des résidents pendant l'activité « *Un café avec un policier* ». Benoit Jollette, qui n'était pas présent à cette activité, réunira plus d'informations sur les discussions et fera un suivi.

Bryan Butler, conseiller municipal, suggère que la Ville de Moncton et la GRC de Codiac adoptent un plan pour les prochaines cérémonies du dépôt de la couronne qui ont lieu à Moncton pour rendre hommage aux agents qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions à Moncton. Le plan devrait comprendre les agents dont les noms sont inscrits sur le monument du parc Victoria. Benoit Jollette en tiendra compte dans la planification des prochaines cérémonies.

Shawn Crossman, maire adjoint, demande au président de l'APRC et aux représentants du Conseil municipal de faire le point sur les coûts des rénovations du 795, rue Main. Il croit savoir que l'APRC consacrerait 75 % du budget de 400 000 \$ aux rénovations effectuées à cette adresse, destinée à servir de centre de sensibilisation et de surveillance policière communautaire.

6.2.2 **Présentation :** Compte rendu du Festival jeunesse 2023 – Comité consultatif des jeunes – Olivia Mabey (HTHS), Isabelle Moore (HTHS), Chloé Ward (L'Odyssée) et Sahar Bahramali Panah (L'Odyssée)

Des membres du Comité consultatif des jeunes présentent un exposé en format PowerPoint et déposent le Rapport 2023 du Festival Jeunesse.

L'un des mandats du Comité durant l'année scolaire consiste à organiser le Festival Jeunesse annuel pour les élèves des écoles secondaires. Le Comité consultatif des jeunes a organisé le Festival Jeunesse 2023, qui s'est déroulé à l'hôtel de ville le 16 mai 2023. Environ 90 élèves des cinq écoles secondaires locales (École secondaire Bernice MacNaughton, École L'Odyssée, École secondaire Harrison Trimble, École Moncton High et Moncton Christian Academy) y ont participé.

Les membres du Comité ont aussi joué un rôle actif dans l'événement en présentant et en remerciant les conférenciers, en jouant le rôle d'animateurs et de secrétaires de séance pendant les séances en petits groupes, en participant à la séance du conseil municipal simulé et en animant la période de questions.

Le programme de la journée prévoyait les activités suivantes :

- exposés sur la diversité, l'équité et l'inclusion, de même que sur le programme YOU Turns de Centraide;
- séances en petits groupes sur l'itinérance de même que sur la diversité, l'équité et l'inclusion;

- séance simulée à l'hôtel de ville, présidée par le maire élu par les participants dans l'élection simulée au début de la journée. Dans la séance du Conseil, il a entre autres été question de la possibilité de fermer un tronçon de la rue Main à partir de la fête du Canada jusqu'à la fête du Travail;
- période de questions avec les représentants élus, qui ont répondu aux questions posées par les élèves dans la journée.

Dawn Arnold, mairesse, remercie tous les membres et les employés qui ont permis de réaliser cet événement. Elle remercie également ceux qui y ont participé.

6.2.3 **Présentation** : Célébration du 50^e anniversaire du Musée de Moncton – Sophie Cormier

Sophie Cormier présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint qui met en lumière le 50^e anniversaire du Musée.

Le Musée de Moncton fête son 50^e anniversaire le 28 juin 2023. Ce musée municipal, qui a ouvert ses portes en 1973 dans un tout nouvel édifice de la Ville paré de l'ancienne façade de l'hôtel de ville, est depuis un élément culturel essentiel de Moncton. Pour souligner cet anniversaire, le Bureau de la culture et du patrimoine a obtenu une subvention provinciale de 12 000 \$, qui servira à financer l'exposition spéciale de l'automne, ainsi que d'autres activités qui se dérouleront dans l'année.

Le programme des activités du 50^e anniversaire prévoit :

- un concours de dessin dans un livre à colorier;
- l'entrée gratuite au Musée, du 28 au 30 juin, pour ceux et celles qui ont exactement 50 ans le 28 juin;
- une exposition participative dans laquelle le public peut voter : cinq décennies d'acquisition de collections, dont cinq expositions de cinq objets;
- l'Exposition anniversaire de l'automne, qui soulignera le 50^e anniversaire du Musée et qui sera animée par Albert le dinosaure;
- la Semaine du patrimoine de Moncton à l'occasion du 50^e anniversaire du Musée.

6.2.4 **Mise à jour** : Projet de construction du poste de police régionale de Codiac – Sherry Trenholm, directrice des projets spéciaux

Sherry Trenholm fait le point sur les progrès accomplis dans la construction de l'établissement du Service régional de Codiac. Elle donne un aperçu du projet, notamment le lieu, le calendrier des travaux de construction et les plans, ainsi que les succès et les difficultés de ce projet. Elle donne aussi de l'information sur le budget et la répartition des coûts entre les trois municipalités.

Puisqu'il s'agit d'un projet très important pour la région du Grand Moncton, Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande que l'on présente au Conseil municipal un autre compte rendu dans un an ou au moment du budget pour s'assurer que tous les travaux se déroulent comme prévu.

7.

QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Introduction** – Rezonage – Rues Harper et Main – Bill Budd

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint décrivant dans ses grandes lignes la demande déposée par Icon Developments Inc., propriétaire foncier de ce complexe, qui demande d'abroger l'Arrêté de zonage Z-213.47 et de rezoner les terrains donnant sur la rue Harper, sur la ruelle Harper et sur la rue Main et portant le NID 70628888 pour passer à la zone CBD (Zone du quartier central des affaires).

La proposition permettra de construire un complexe polyvalent de plusieurs étages, regroupant des bureaux et des commerces de détail au rez-de-chaussée, environ 258 places de stationnement souterrain et intérieur, ainsi que des logements au niveau de la rue et dans la tour donnant sur la rue Main, soit un total d'environ 288 logements.

Le bâtiment aura entre deux et cinq étages à l'arrière; on propose que la tour résidentielle donnant sur la rue Main atteigne 30 étages de hauteur.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.16, et prenne les mesures nécessaires pour abroger l'entente conditionnelle sur le rezonage entre la Ville de Moncton et Harper Building Inc., datée du 16 janvier 2018, déposée au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland le 25 janvier 2018 et portant le numéro officiel 37750768, et pour abroger l'arrêté correspondant, soit l'arrêté Z-213.47, et :

1. que le Conseil procède à la première lecture de l'arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.16;
2. que la date de l'audience publique soit fixée au 17 juillet 2023;

3. que l'arrêté Z-222.16 soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour qu'il exprime par écrit ses avis et qu'il approuve l'usage conditionnel.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une résolution assortie des conditions suivantes, sans toutefois s'y limiter :

1. Le promoteur immobilier doit faire appel à des mesures supplémentaires d'atténuation des effets des inondations afin de réduire le risque et les conséquences des inondations au niveau inférieur de la structure de stationnement. Ces mesures, qui doivent être préparées par un ingénieur agréé titulaire du permis d'exercice au Nouveau-Brunswick, peuvent comprendre, à la demande l'ingénieur municipal ou de son fondé de pouvoir et sous réserve de son approbation, des études ou des maquettes préparées et estampillées par ledit ingénieur.
2. Avant de pouvoir recevoir le permis de construction et d'aménagement, le propriétaire foncier doit conclure avec le Conseil municipal un accord concernant le stationnement souterrain pour veiller à bien respecter les clauses et les conditions prévues dans les présentes.
3. Les sols et les eaux souterraines touchés doivent être gérés conformément aux Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (le Ministère) du Nouveau-Brunswick. S'il faut prendre des mesures d'assainissement, le Plan d'assainissement doit être approuvé par le Ministère, et le rapport de fermeture doit être déposé auprès du Ministère, qui doit en accuser réception à la fin des activités d'assainissement.
4. Une certaine flexibilité est permise pour ce qui est de la hauteur du bâtiment sans avoir à modifier la présente résolution du Conseil, pourvu que la hauteur de la tour ne soit pas inférieure à six étages.
5. Malgré le paragraphe 123(1) de l'Arrêté de zonage Z-222, il est permis de réduire la marge de recul de la façade de certaines parties du bâtiment, selon les plans.
6. Malgré l'alinéa 117d) de l'Arrêté de zonage Z-222, il est permis d'augmenter les portées entre les saillies et les retraits de certaines parties du bâtiment, selon les plans.
7. Malgré l'article 51 de l'Arrêté de zonage Z-222, une aire de chargement hors rue n'est pas requise sur le site.
8. Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
9. Nulle disposition des présentes n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur immobilier de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
10. Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 Recommandation(s) – Séance à huis clos – le 12 juin 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le financement de 16 000 \$ à verser à l'Association multiculturelle du Grand Moncton (AMGM) afin de venir en aide aux demandeurs d'asile et que cette demande non budgétée soit financée à même le fonds de la Réserve pour éventualités du Conseil municipal.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

10. RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.2 Motion – Impôts égaux pour services égaux – Daniel Bourgeois/Bryan Butler

Jacques Doucet, directeur général du Service des finances, présente ce point et donne un peu d'information sur le sujet. René Lagacé, directeur du Bureau d'ingénierie, et Bill Budd, directeur du Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement, présentent un exposé en format PowerPoint pour expliquer les différences entre les lotissements urbains et les lotissements ruraux, ainsi que les infrastructures à aménager dans un cas comme dans l'autre.

D'après les éléments d'information indiqués dans ce rapport, l'Administration ne recommande pas de lancer cette initiative pour l'instant.

L'Administration estime que cette initiative va à l'encontre des principes essentiels de la planification dans l'aménagement d'une ville et qu'elle ne permet pas non plus d'atteindre les objectifs du pilier environnemental puisqu'elle favoriserait l'étalement urbain. Elle aurait aussi un impact négatif sur la réalisation des objectifs organisationnels tels qu'ils sont exposés dans le Plan stratégique de la Ville et augmenterait, dans les prochaines années, le déficit infrastructurel de Moncton.

Si le Conseil municipal décide de lancer cette analyse, il faudra mobiliser les ressources internes des bureaux suivants : le Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement, le Bureau de l'ingénierie, le Bureau des finances, le Bureau des systèmes informatiques et les Services des opérations. Ce projet aurait une incidence sur la disponibilité des ressources consacrées à d'autres projets municipaux prévus dans le plan stratégique de la Ville.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, est prêt à modifier la motion en supprimant le libellé suivant : Que le personnel prépare un plan destiné à éliminer toutes les lacunes d'ici 2040 et que le Conseil délibère sur ce plan avant le 30 juin 2024.

Motion : Attendu que certains citoyens ne reçoivent pas autant de services municipaux même s'ils paient le même impôt foncier municipal.

Et attendu que l'annexion, le 1^{er} janvier 2023, de certains secteurs qui ne faisaient pas partie du périmètre de la Ville a eu pour effet d'augmenter le nombre de citoyens qui ne paient pas le même taux d'imposition foncière municipale.

Il est résolu que la Ville détermine les écarts entre les différents secteurs de son territoire, surtout les trottoirs et les lampadaires.

Il est en outre résolu de terminer au plus tard le 31 décembre 2023 le recensement des écarts de services.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

*Contre : Dawn Arnold, mairesse
Marty Kingston, conseiller municipal
Susan Edgett, conseillère municipale
Monique LeBlanc, conseillère municipale
Charles Léger, conseiller municipal*

11. LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.16 – Rues Harper et Main – *Première lecture*

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.16.

12. AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 12.1 **Avis de motion** – Carrefour giratoire peinturé en l'honneur des peuples autochtones/Premières Nations – Shawn Crossman, maire adjoint

Attendu que la Ville de Moncton veut nouer de bonnes relations avec la communauté autochtone et les Premières Nations.

Attendu que le rapport sur la vérité et la réconciliation démontre que tous les paliers de gouvernement doivent adopter les moyens de connaître les difficultés et les problèmes que doivent affronter les peuples autochtones et de les faire participer aux dialogues et aux mesures des gouvernements.

Attendu que les mesures du Plan culturel de la Ville de Moncton pour la période de 2016 à 2026 consistent entre autres à promouvoir les initiatives culturelles des Premières Nations et des Autochtones, à mieux faire connaître les arts et la culture autochtones et à communiquer avec les représentants des Premières Nations et des Autochtones dès le lancement de ces initiatives.

Il est par conséquent résolu que la Ville de Moncton travaille en collaboration avec les Premières Nations pour leur demander des lignes de conduite et des avis sur la possibilité de peindre, aux couleurs des Premières Nations et des Autochtones, les trottoirs de la rue Collishaw, de la promenade Killam, de l'avenue Purdy et de la promenade Russ Howard à temps pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre 2023, et pour les années ultérieures.

Proposée par le maire adjoint Crossman
Appuyée par le conseiller Richard

13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE,
SOUTIEN LÉGISLATIF

/19 h 58

/ko